



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



SÉCURITÉ ET QUIÉTUDE – LAC SAINT-AUGUSTIN

Le nombre grandissant d'activités se tenant sur le lac Saint-Augustin amène son lot d'inconvénients. Notamment, les riverains sont incommodés par le bruit associé à des courses de motos qui s'y tiennent régulièrement. La vitesse et la conduite erratique de certains conducteurs de véhicules hors routes à travers les skieurs, patineurs et promeneurs sont aussi source de préoccupation et d'inquiétude pour ceux qui respectent les règles de bonne conduite en société. Le Service de police de la Ville de Québec, qui a autorité en la matière sur notre territoire en vertu de notre appartenance à l'agglomération de Québec, travaille en collaboration avec la Ville pour assurer le respect des règles et la sécurité de tous. Vous verrez donc des agents circuler dans le secteur et veiller au bon ordre. N'hésitez pas à les solliciter pour signaler tout problème que vous constatez ou, au besoin, à faire le 911 et demandez leur intervention.

PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE PUBLIC DE LA VILLE

La présence d'arbres en grand nombre dans notre ville est une préoccupation pour plusieurs et j'entends y répondre au cours des prochaines années. Ainsi, à l'occasion de l'adoption du budget 2022, le montant annuel dédié spécifiquement à la plantation d'arbres sur le territoire public de Saint-Augustin-de-Desmaures a été drastiquement majoré, passant de 25 000 \$ en 2021 à 250 000 \$ en 2022. Que ce soit aux entrées de la ville, dans les parcs publics, le long des différentes artères ou autour des bâtiments municipaux, vous assisterez à la plantation d'arbres de variétés diverses, résistantes aux maladies, à croissance rapide et en grand nombre. Le recrutement d'une ressource permanente pour superviser notamment ces opérations est en cours au Service des bâtiments, parcs et espaces verts. J'entends par ailleurs prôner d'année en année une augmentation significative de ce budget dédié à la plantation d'arbres sur le territoire et j'ai d'ores et déjà l'appui d'une majorité de membres du conseil en ce sens.

PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC – COMPLET

La totalité des terrains disponibles dans le parc industriel François-Leclerc a désormais trouvé preneur, incluant la partie au nord de l'Autoroute 40. Les derniers actes de vente formels sont à être signés sous peu.

Les ventes des terrains de la partie nord du parc industriel ont connu un essor important au cours des dernières années. Cette zone comptait initialement plus de 5,5 millions de pieds carrés disponibles pour l'occupation industrielle. Si le tout s'est vendu au cours de la dernière décennie, c'est depuis 2017 que le « boom » est survenu, avec plus de 75 % des ventes, signe évident d'une grande confiance en l'avenir chez nous de la part des investisseurs.

Les ventes associées aux terrains, dans le parc industriel nord seulement, ont rapporté au total près de 29 M\$, le tout divisé en 36 lots par la Ville au fur et à mesure des ventes. Certains lots ont depuis été subdivisés par les acheteurs, ce qui fait qu'il y a maintenant plus que 36 lots.

Sur tous les lots vendus par la Ville, une construction doit normalement (sauf exception) être érigée dans les deux ans suivant l'acte notarié. Cela signifie qu'au maximum d'ici deux ans, tout sera construit ou à peu près. Les revenus de taxation seront évidemment au rendez-vous une fois les certificats d'évaluation émis.

Ce sont là de bonnes nouvelles économiques qui contrastent avec la grisaille ambiante des derniers temps et qui témoignent notamment de la vitalité des gens d'affaires du secteur industriel et commercial. Saint-Augustin-de-Desmaures est une destination prisée et c'est toute la communauté qui en bénéficie.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 8 et 22 mars dès 18 h 30.

Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, par courriel au greffe@vsad.ca ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

TAXES MUNICIPALES 2022 – FOIRE AUX QUESTIONS

Nombre de versements :
12

1^{ère} échéance :
1^{er} mars

Que vous soyez nouveau propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2022, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Pour nous joindre : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

DOIS-JE RENOUVELER MON ADHÉSION AU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA) CHAQUE ANNÉE ?

Non. Une fois que vous êtes inscrit, votre adhésion se renouvelle automatiquement d'année en année jusqu'à son annulation de votre part.

PUIS-JE PAYER MES TAXES EN MOINS DE 12 VERSEMENTS ?

Oui. Vous pouvez regrouper les versements pour effectuer moins de paiements. Dans un tel cas, portez une attention particulière aux dates d'échéance qui doivent être respectées pour ne pas payer d'intérêt. Les dates d'échéance et les montants à payer sont détaillés dans la section « Échéance(s) et paiement(s) » de votre compte.

Par exemple, vous désirez acquitter votre facture en 4 versements comme l'année dernière :

Coupons à regrouper	Date d'échéance
1, 2 et 3	1 ^{er} mars
4, 5 et 6	1 ^{er} juin
7, 8 et 9	1 ^{er} septembre
10, 11 et 12	1 ^{er} décembre

PUIS-JE ADHÉRER AU PPA SI JE VEUX PAYER EN MOINS DE 12 VERSEMENTS ?

Non. Les prélèvements préautorisés ne permettent pas de regrouper les échéances. Vous devrez utiliser un autre mode de paiement.

QUELLES SONT LES FACTURES QUI PEUVENT ÊTRE PAYÉES AVEC LE PPA ?

Taxes annuelles, comptes d'ajustement, licence de chien, droit de mutation et factures diverses.

SI APRÈS MON ADHÉSION AU PPA JE DÉCIDE DE PAYER MES TAXES EN ENTIER PAR DÉBIT OU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, EST-CE QU'IL Y AURA PRÉLÈVEMENT QUAND MÊME ?

Non. Il doit y avoir un solde à payer lors d'une date d'échéance pour que le prélèvement soit effectué.

QUEL EST LE DÉLAI DE TRAITEMENT AVANT QUE LE PRÉLÈVEMENT SOIT EFFECTUÉ DANS MON COMPTE BANCAIRE ?

Selon l'institution financière, il faut accorder un délai de quelques jours pour le traitement du prélèvement avant de voir le retrait dans votre compte.

DOIS-JE JOINDRE MES COUPONS À MES PAIEMENTS ?

Non. Les coupons sont utiles si vous payez au comptoir d'une institution financière; ils fournissent tous les renseignements utiles au caissier. Il y a 4 rangées de 3 coupons; les 3 premiers étant sur la 2^e page.

CALENDRIER DE PAIEMENTS

Le compte de taxes 2022 est payable en 12 versements mensuels sans intérêt. Voici le calendrier des paiements : 1^{er} mars, 1^{er} avril, 2 mai, 1^{er} juin, 4 juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 3 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 3 janvier 2023 et 1^{er} février 2023.

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en complétant le formulaire et en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé ».

Formulaire disponible sur : vsad.ca/budget-finances

PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes : Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, trouvez-nous facilement en inscrivant « St-Augustin ». Le numéro de référence est votre matricule à 18 chiffres.

DÉBIT OU ARGENT

Avant de vous déplacer à l'hôtel de ville, informez-vous sur les directives sanitaires en vigueur et prenez rendez-vous au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

ATTENTION : Les chèques ne sont plus acceptés pour le paiement des taxes municipales.

CONSULTATIONS PUBLIQUES CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

Les mesures sanitaires en vigueur en février ont fait en sorte qu'il n'a pas été possible de planifier les assemblées publiques en personnes aux dates qui avaient été initialement fixées les 17 et 24 février 2022. Afin de respecter les consignes sanitaires de la direction de la Santé publique en vigueur au moment de donner les avis publics, ces consultations auraient dû être tenues par écrit. La formule de consultation des citoyens par écrit ne nous apparaît toutefois pas adaptée au contexte de la révision d'un plan d'urbanisme. Il a donc été jugé opportun que ces consultations publiques soient reportées à des dates où les mesures sanitaires permettront de tenir ces activités en présentiel, de façon sécuritaire.

Nous sommes attentifs aux derniers assouplissements annoncés par le Gouvernement du Québec et nous vous invitons à suivre les différents médias de la Ville afin de connaître les nouvelles dates de consultation dès qu'elles seront établies.

Pour toute information supplémentaire concernant la révision du Plan d'urbanisme, nous vous invitons à consulter le site Web au <https://vsad.ca/plan-reglements-urbanisme> et la consultation citoyenne www.VSADjeparticipe.ca.

Vous pouvez également joindre le directeur du Service d'urbanisme, M. Jean-Sébastien Bussière : j-s.bussiere@vsad.ca - 418 878-2955



CET ÉTÉ, LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY FAIT PEAU NEUVE !

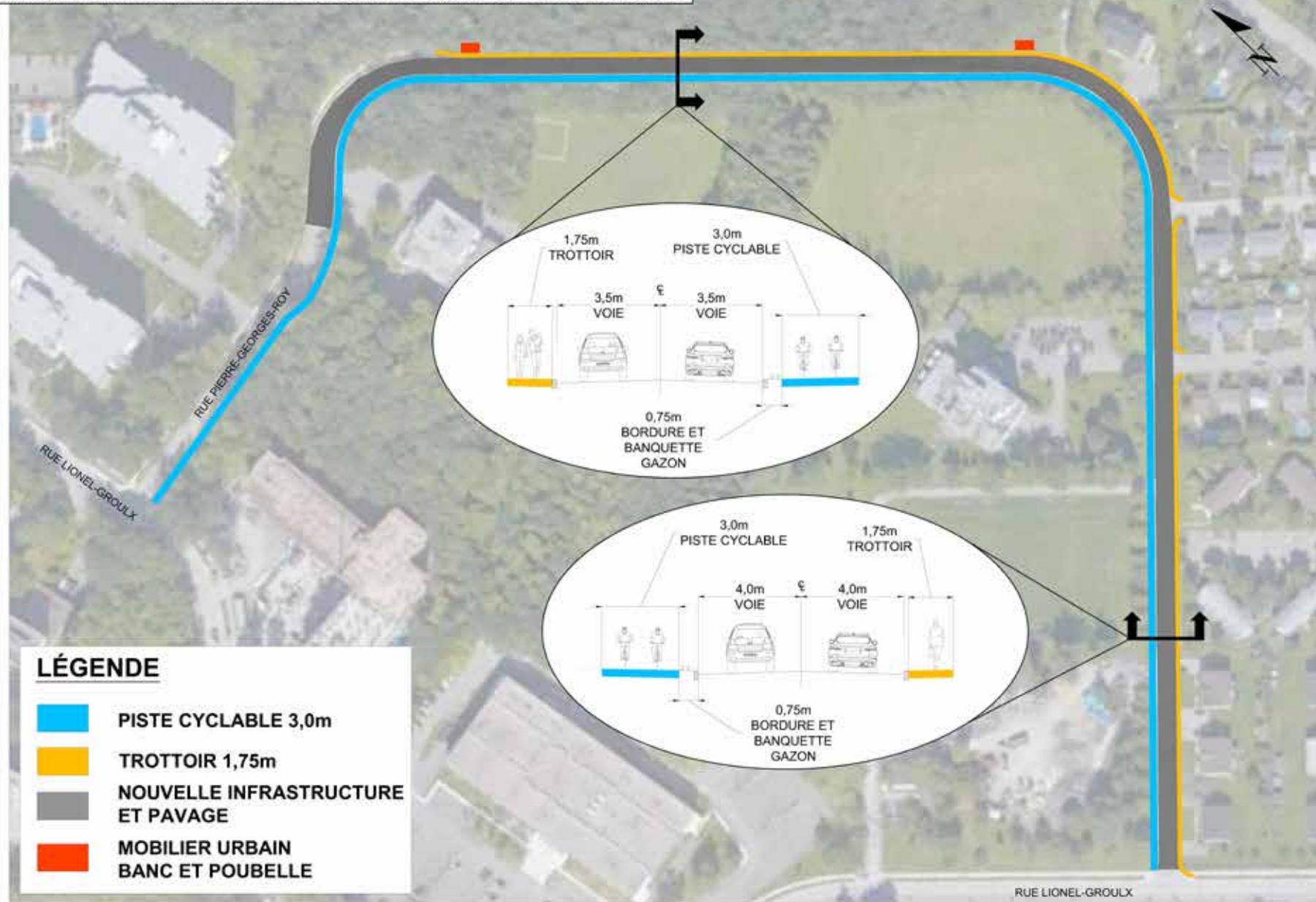
Actuellement, une partie des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy est dans un état précaire et nécessite une cure de jeunesse. Pour remédier aux problématiques imminentes, la Ville procédera au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc lors de travaux prévus cet été.

Pour augmenter la sécurité de tous les usagers et inciter les déplacements actifs, la Ville profitera des travaux pour implanter un nouveau trottoir et une piste

cyclable. De nouveaux lampadaires semblables à ceux présents dans le secteur seront également installés. De plus, l'ajout de bancs de parc et poubelles rendra le parcours plus convivial.

La conception de ce nouvel aménagement sera harmonisée avec le secteur et la coupe d'arbres sera minimisée.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY



PLAN D'ACTION 2022 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Lors de la séance du conseil du 8 février dernier, le Plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées a été adopté par les membres du conseil municipal.

La Ville estime avoir un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées vivant sur son territoire et elle se fait donc un devoir de poser des gestes concrets permettant d'élargir la portée de son plan. Ces actions visent un seul objectif, faire de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville où tous peuvent s'épanouir.

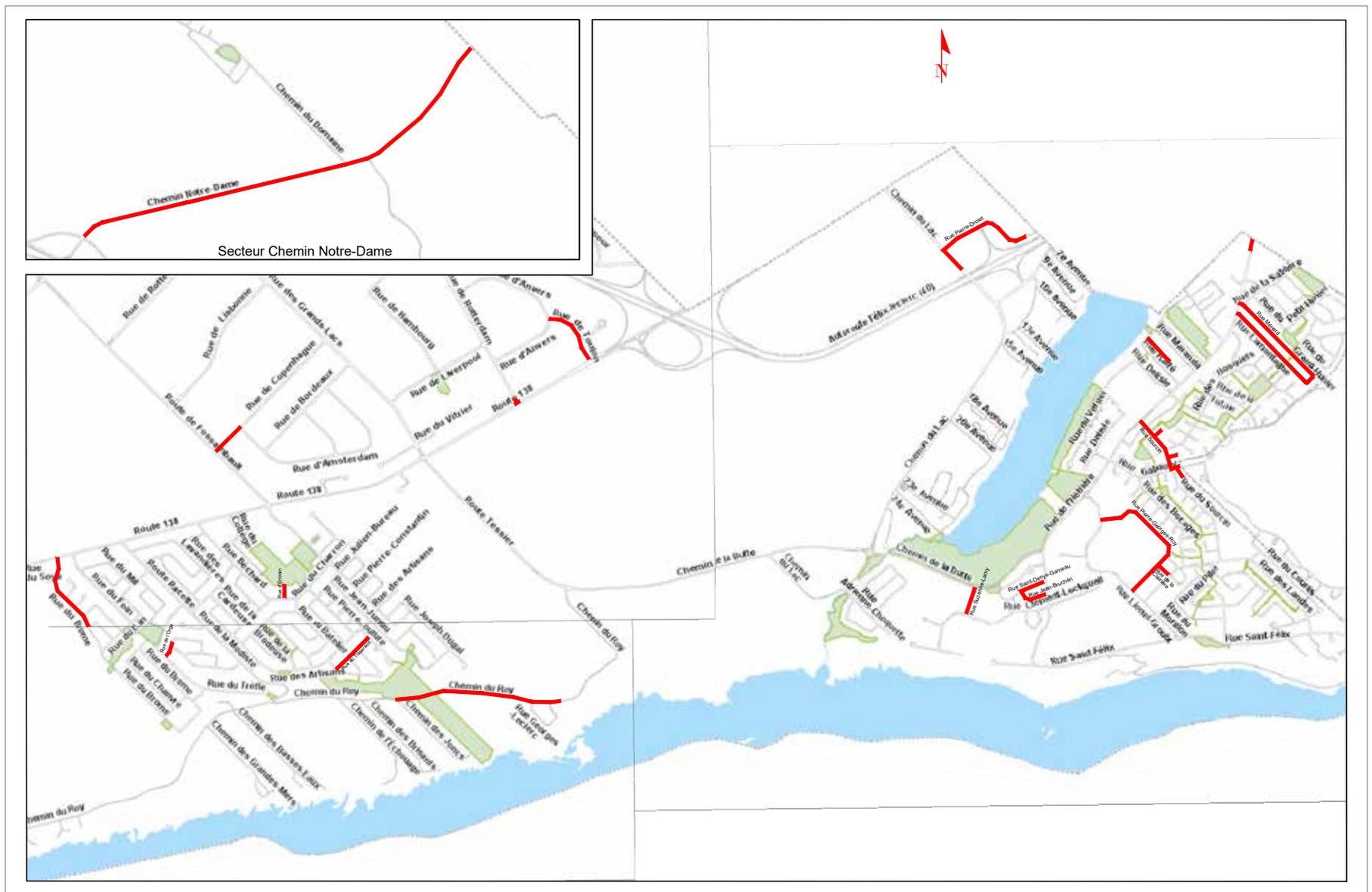
En 2021, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a souhaité soutenir, par le biais d'une aide financière, l'adaptation résidentielle des personnes en situation de handicap sur son territoire. Cette aide financière vise à subventionner les travaux de construction s'ils permettent aux personnes en situation de handicap d'avoir accès de façon autonome aux pièces et aux commodités essentielles à la vie quotidienne de leur domicile. Cette aide financière est reconduite pour l'année 2022.

L'année 2021 a aussi permis de travailler sur d'autres éléments qui n'étaient pas précisément décrits dans le plan d'action. Ces actions ont directement touché les personnes handicapées comme l'adaptation du nouveau Centre communautaire multifonctionnel secteur est aux clientèles à mobilité réduite ainsi que d'autres actions qui ont été mises de l'avant lors des élections municipales afin de favoriser l'exercice du droit de vote par tous les citoyens, dont ceux ayant des limitations physiques. En outre, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a continué d'adapter son offre d'activités et de services en ligne afin de diminuer les obstacles à la participation de certaines personnes handicapées et leur famille.

Ces actions font partie d'un plan s'échelonnant sur plusieurs mois, appuyé par le conseil municipal et respectant les normes et lois gouvernementales. Dans la page Famille, aînés et personnes handicapées du site Internet de la Ville (vsad.ca), vous pourrez en apprendre davantage sur ce plan.

TRAVAUX DE PAVAGE PRÉVUS EN 2022

La Ville effectue présentement sa planification préliminaire de réfection de pavage pour la saison 2022. Des travaux d'arpentage pourraient être nécessaires dans certaines rues visées (en rouge). Le calendrier des travaux sera disponible à la fin du printemps sur le site Web de la Ville : vsad.ca/travaux.



COMMENT INFORMER LA VILLE D'UNE INFRACTION AUX RÉGLEMENTS ?

La VSAD met tout en œuvre pour offrir un milieu de vie paisible à ses citoyens. Si vous êtes affecté ou touché par une situation dérangeante ou que vous êtes témoin d'un non-respect d'un règlement municipal, vous pouvez en informer nos équipes afin de demander l'application et le respect des règlements en vigueur.

Divers règlements sont sous la supervision du Service d'urbanisme, dont: le zonage et la construction, les nuisances et la salubrité, la paix et le bon ordre.

Si la situation dénoncée est soumise à un règlement, les techniciens inspecteurs de la Ville pourront vous aider.

Trois façons d'aviser la Ville :

1. Par notre système de requête et demande d'intervention au vsad.ca/requete;
2. Par courriel : urbanisme@vsad.ca;
3. Par téléphone : 418 878-2955.



Veillez noter que certaines situations peuvent être adressées directement :

1. Pour la circulation et la sécurité routière, vous devez vous adresser au Comité consultatif sur la circulation et la sécurité routière : securiteroutiere@vsad.ca.
2. Pour les matières résiduelles, vous devez vous adresser au Service des travaux publics ou envoyer un courriel à matieres.residuelles@vsad.ca.
3. Pour les animaux domestiques errants et les animaux de petite faune (mouffette, marmotte, etc.), veuillez communiquer avec la SPA de Québec au 418 527-9104 ou info@spadequebec.ca.
Pour les nuisances en lien avec les animaux domestiques, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme : urbanisme@vsad.ca.
4. Si votre vie est en danger, composez sans tarder le 911.

VOUS RÉNOVEZ VOTRE RÉSIDENCE ?

Dans le but de vous aider à bien préparer vos travaux, voici ce que vous devez savoir afin de vous assurer de respecter la réglementation municipale de Saint-Augustin-de-Desmaures.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Le délai de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est habituellement d'**environ 30 jours** (lorsque que tous les documents requis ont été reçus) sauf dans les cas où le permis ou le certificat est assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale ou à l'obtention d'une dérogation mineure, qui exigent des délais plus longs.

Certains travaux de rénovations mineures ne requièrent pas de permis tels que peindre, remplacer du bardeau, changer les armoires et les comptoirs, changer les revêtements de plancher ainsi que remplacer les fenêtres dans la même ouverture que l'existante.

Pour vous procurer un permis, vous devez remplir le formulaire Demande de permis ou de renseignements préliminaires et nous le retourner à l'adresse courriel suivante : urbanisme@vsad.ca. Un suivi sera effectué soit par courriel ou par téléphone. Le paiement de votre permis peut se faire sur place, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h à 16 h à l'hôtel de ville (argent comptant, débit, crédit ou chèque), par téléphone au 418 878-2955 ou par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
Service d'urbanisme
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

FICHES SIMPLIFIÉES À CONSULTER

Dans la section Permis et urbanisme du site Internet de la Ville au vsad.ca/permis se retrouvent plusieurs fiches simplifiées pour vous aider à comprendre les règlements municipaux en ce qui a trait à la construction, à l'implantation d'une piscine, l'installation d'un abri d'hiver, etc., bref des outils pour vous aider à bien planifier vos travaux.

Voici divers sujets abordés dans ces fiches simplifiées :

- Abris d'hiver standard
- Agrandissement de résidence
- Agrandissement de résidence (terrain en angle)
- Cabanon
- Coupe bordure
- Garage attaché
- Garage attaché (terrain en angle)
- Garage détaché
- Garage détaché (terrain en angle)
- Piscine creusée
- Piscine creusée (terrain en angle)
- Piscine hors terre
- Piscine hors terre (terrain en angle)

RÈGLEMENTS PORTANT SUR L'URBANISME

Pour consulter les règlements municipaux portant sur l'urbanisme, visitez l'onglet Règlements municipaux section Urbanisme au vsad.ca/reglements.

N'hésitez pas à venir rencontrer notre équipe au besoin ou à nous contacter pour toute question. Nous sommes là pour vous aider à concrétiser vos projets : urbanisme@vsad.ca ou 418 878-2955.

ÉVITER LES DOMMAGES PENDANT LA SAISON HIVERNALE

La plupart des dommages répertoriés pendant l'hiver peuvent être évités grâce à une bonne organisation et à la mise en place de mesures de prévention. Un incendie ou un effondrement du toit de votre résidence peuvent être souvent évités.

PRÉVENIR LES EFFONDEMENTS DE BÂTIMENTS

C'est connu, le mois de mars amène son lot de mélange de précipitations, comme l'accumulation de neige et de glace combinée à la pluie et au redoux. Ces conditions peuvent augmenter la charge de poids sur les bâtiments. Vous pouvez confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés ou le faire vous-même.



Voici quelques mesures préventives qui pourront aider à assurer la sécurité:

- Retirez la neige accumulée sur les propriétés pour éviter les risques d'effondrement et être attentif aux signes de stress sur le bâtiment (apparition de fissures, portes qui coinent, craquements inhabituels, plafond qui se déforme);

- Portez une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies et surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément;
- Prenez les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment et retirer les gros glaçons qui dépassent;
- Déblayez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'issues de secours. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue;
- Assurez-vous que votre numéro civique soit visible en tout temps afin de faciliter le travail des équipes d'urgence;
- Déneigez toujours votre abri d'auto temporaire pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids de la neige. Toutefois, ne déblayez pas la toiture à partir de l'intérieur de votre abri. En cas d'affaissement, vous seriez écrasé par la structure.



GARDEZ VOTRE NEIGE SUR VOTRE TERRAIN

Cet hiver, aidez nos équipes de déneigement en plaçant la neige de votre cour sur votre terrain lorsque vous déneigez. Ainsi, évitez de placer la neige dans la rue ou sur les trottoirs.

Cette pratique nous permet d'optimiser les opérations de déneigement et de rendre les trottoirs accessibles plus rapidement, afin de favoriser les déplacements actifs en toute sécurité.

Nous aimerions vous rappeler l'article 13 du Règlement sur le déneigement :

Article 13 - Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un banc de neige ou la neige provenant d'une allée ou d'un terrain public ou privé sur la voie publique.

LES OPÉRATIONS DÉNEIGEMENT

En cas d'infraction au Règlement sur le déneigement et le stationnement en période hivernale, des constats d'infraction pourraient être donnés aux véhicules présents dans les zones interdites ou les véhicules pourraient être déplacés aux frais du propriétaire.

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace !
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au numéro 418 878-6344
3. Consultez le vsad.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



UN NID-DE-POULE ? SIGNALEZ-LE !

Vous constatez la présence d'un nid-de-poule sur la chaussée ? N'hésitez pas à nous le signaler !



Si vous avez en main un téléphone mobile, nous vous invitons à utiliser l'application **Voilà ! Signalement** disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play à partir de la section *Nous joindre* du site Web de la Ville. Ainsi, vous pouvez photographier, localiser et signaler un problème d'une façon instantanée.

Vous pouvez également remplir le formulaire de requête encore une fois disponible dans la section *Nous joindre* du site Internet de la Ville. Si vous procé-

dez de cette façon, nous vous demandons d'indiquer à quel endroit se trouve le nid-de-poule en inscrivant non seulement le nom de la rue, mais aussi à quelle hauteur (numéro civique) il se situe.



Le nom « nid de poule » vient de l'époque où les revêtements de route n'existaient pas. Les gallinacés (de la famille de la poule ou du coq) du village se mettaient alors dans les trous au milieu des routes et y poussaient de temps à autre leurs œufs.

VOTRE CHIEN EST-IL MÉDAILLÉ ?



En vertu du Règlement N° 2017-519, vous devez enregistrer votre chien auprès de la Ville. Il est interdit sur le territoire augustinois de garder un chien sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci. Elle doit, en tout temps, être attachée au cou de votre chien.

Pour renouveler la médaille de votre chien, la Ville vous a envoyé en février la facture à payer par tous les propriétaires canins du territoire. Si vous n'avez pas reçu cette facture ou que votre chien n'est pas enregistré, vous pouvez vous procurer un formulaire d'enregistrement sur notre site Web à l'adresse : vsad.ca/animaux.

Cette médaille est valide pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable. Le coût de cet enregistrement est de 35 \$ par chien pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures. Pour les utilisateurs du parc canin de la rue Liverpool ne demeurant pas sur le territoire de la ville, vous devrez payer 50 \$ afin de vous munir d'une médaille d'utilisation du parc canin. Veuillez noter que des frais de 15 \$ seront exigés pour le remplacement d'une médaille, notamment en cas de perte ou de bris.

4 FAÇONS DE PAYER

- Sur place au Service d'urbanisme de l'hôtel de ville, sur rendez-vous (argent, débit, crédit ou chèque);
- Par carte de crédit au téléphone (le formulaire doit être envoyé par la poste ou par courriel);
- En ligne via votre institution bancaire ou par guichet automatique (le formulaire doit être envoyé par la poste ou par courriel);
- L'envoi d'un chèque par la poste avec le formulaire.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
Service d'urbanisme
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

FRAIS DE 30 \$ POUR CHÈQUE SANS PROVISION.

En cas d'un paiement en ligne, par la poste ou par téléphone, à la suite de la réception de votre formulaire ainsi que du paiement, la Ville vous postera la ou les médailles requises ainsi que le reçu du paiement.

VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE CANIN ?

L'enregistrement doit être fait dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la ville ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Service d'urbanisme

- Par téléphone: (418) 878-2955
- Par courriel : urbanisme@vsad.ca

PETITS RAPPELS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

C'est connu, il est très bénéfique pour le corps et l'esprit de faire une promenade dehors. Votre chien en a également besoin pour être heureux! Saviez-vous que vous devez le tenir en laisse en tout temps dans les espaces publics, sauf à l'intérieur du parc canin ? Le parc canin est ouvert tous les jours de 6 h à 23 h et il se situe sur la rue Liverpool dans le parc industriel François-Leclerc sud.

De plus, nous aimerions rappeler aux propriétaires ou gardiens de chiens qu'ils doivent enlever immédiatement et de façon adéquate les selles de l'animal. Pensez à utiliser les sacs prévus à cet effet pour les ramasser et les jeter dans les poubelles.

Vous pourrez trouver plus d'information au vsad.ca/animaux ou contactez le Service de l'urbanisme au urbanisme@vsad.ca ou au 418 878-2955.



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

On ne le dira jamais assez : la fraude touche tout le monde. Il n'y a donc pas de portrait type de la victime de fraude.

À Québec, la fraude touche les hommes autant que les femmes; les jeunes adultes autant que les personnes âgées; les individus autant que les entreprises. Annuellement, le SPVQ traite plus de 2 000 dossiers de fraude en tout genre.

Peu importe le type de fraude, voici ce qui devrait vous mettre la puce à l'oreille :

- **Pression** : ne cédez pas à la pression pour prendre une décision importante ou pour agir rapidement, comme signer un contrat, acquérir un bien ou un service, etc.
- **Communication non sollicitée** : ne cliquez pas sur un lien reçu dans un courriel ou par texto, ne donnez pas vos renseignements personnels au téléphone ou dans un formulaire Web, surtout si la communication n'a pas été sollicitée de votre part.
- **Nouveaux amis** : méfiez-vous des nouvelles connaissances rencontrées sur les sites de rencontre ou sur les médias sociaux qui vous proposent d'investir dans des projets ou vous demandent de l'argent sous divers prétextes.
- **Représentants d'organisations reconnues insistants** : rappelez-vous que ni le gouvernement ni le service de police ne vous menaceront ni n'exigeront de paiement immédiat.

La meilleure façon d'éviter d'être victime d'une fraude consiste à s'informer et à faire preuve de vigilance. Pour vous familiariser avec les différents types d'arnaques et savoir ce que vous devez faire si vous croyez en être victime, visitez ville.quebec.qc.ca/fraude.



L'AVERTISSEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES !

« Changement d'heure, vérifiez vos avertisseurs » : le même message est martelé chaque année, et avec raison !

Comme la majorité des incendies mortels se produisent dans des bâtiments résidentiels où les avertisseurs de fumée étaient non fonctionnels ou absents, il apparaît évident que ce petit appareil est un indispensable.

Rappelez-vous que la fumée est mortelle et se propage rapidement. Chaque seconde est comptée puisque vous avez moins de trois minutes pour évacuer les lieux !

Considérant toutes ces données, prenez donc quelques minutes pour vérifier vos avertisseurs et les remplacer s'ils :

- présentent un signe de défectuosité;
- ont été peints ou endommagés;
- ont plus de 10 ans.

Pour plus de renseignements : ville.quebec.qc.ca/avertisseurs-fumee

LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE NOS ÉCOLES

La semaine de relâche scolaire se terminera dans quelques jours et, déjà, les jeunes reprendront le chemin de l'école. Soyez vigilant dans l'une de nos 115 zones scolaires primaires sur le territoire de l'agglomération de Québec, dont quatre à Saint-Augustin-de-Desmaures. Veillez à :

- céder le passage aux écoliers, même aux endroits non contrôlés par des feux de circulation;
- respecter la limite de vitesse indiquée dans la zone scolaire.

De plus, redoublez de vigilance en présence des brigadiers scolaires ou lorsque les feux clignotants des autobus sont en fonction. Il en va de la sécurité des jeunes.

L'IMPORTANCE D'UNE TROUSSE D'URGENCE

La saison hivernale amène avec elle son lot d'intempéries et de situations d'urgence. Il est important d'être bien préparé et d'agir rapidement.

Cette trousse vous aidera à subsister lors d'une situation d'urgence, afin de laisser le temps aux secours d'arriver ou que les services essentiels soient rétablis. La trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles pour permettre à votre famille d'être autonome pendant au moins 72 heures. Idéalement, il faudrait rassembler tous ces articles dans un sac à dos à la maison dans un endroit facilement accessible près de la porte d'entrée.

Voici quelques suggestions d'éléments à avoir dans votre trousse d'urgence: eau, nourriture non-périssable, médicaments et trousse de premiers soins, produits d'hygiène personnelle, instrument multifonctions, canif, radio, piles, lampe de poche, allumettes, etc.

Il est important de personnaliser votre trousse en fonction de vos propres besoins et de vérifier son contenu tous les ans.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MARS

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Veuillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures - BIMENSUELLE

Les ordures sont collectées toutes les deux semaines. La collecte hebdomadaire reprendra le 11 avril 2022.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **3 mai 2022**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant le lundi 2 mai à midi.
Pour inscription et information : vsad.ca/matieresresiduelles.

Écocentres

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé
Mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h
Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.



**AVANT DE VOUS METTRE AU LIT DANS LA NUIT
DU 12 AU 13 MARS, AVANCEZ VOS HORLOGES D'UNE HEURE**



Québec



Vous faites le Grand ménage du printemps ?

Consultez le guide de Recyc-Québec pour en apprendre plus sur la gestion de vos matières résiduelles :
<https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Placer vos bas en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte à l'intérieur de votre entrée pour ne pas nuire au déneigement et au nettoyage de la rue.

Notez que les contenants à chargement avant doivent demeurer accessibles en tout temps le jour de la collecte entre 7 h et 18 h. Le calendrier des collectes résiduelles est disponible au vsad.ca/matieresresiduelles.



DÉCOUVREZ LE SERVICE D'AIDE 211

Le 211 est un service qui a été mis en place pour soutenir le réseau communautaire lors de situation non urgente, il guide l'appelant vers les services de proximité tels que communautaires, sociaux, gouvernementaux et de santé.

Rappelons que le 211 est un service d'information et de référence vers les ressources sociocommunautaires, accessible par téléphone, clavardage et sur le web, 7 jours sur 7 et confidentiel.

Le 211 peut jouer un rôle clé pour dégager les services gouvernementaux (911, urgences, 811, CLSC, etc.) des demandes ne relevant pas de ces services. Ce service permet à la population d'avoir accès facilement aux ressources communautaires grâce à une information professionnelle de qualité, rapidement accessible.

Visitez le <https://www.211quebecregions.ca/> pour connaître les catégories de services communautaires et sociaux.

CONNAÎTRE LE RÔLE DU 211 ET DES AUTRES NUMÉROS N11 **BESOIN D'AIDE? COMPOSEZ LE BON NUMÉRO.**

211 Information et référence vers les services et programmes communautaires, publics et parapublics.

- 911** URGENCE IMMÉDIATE
Appel vers les services de secours.
- 811** OPTION 1 - INFO-SANTÉ
Pour parler à une infirmière de votre état de santé.
- 811** OPTION 2 - INFO-SOCIAL
Interventions et suivis psychosociaux.
- 311** INFORMATION ET SERVICES MUNICIPAUX

COVID-19

1 877 644-4545
ligne d'information sur le coronavirus (COVID-19)



- OFFRE D'EMPLOI -

LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES RECRUTE
101 647 à 141 176 \$ /année





**DIRECTEUR
DES FINANCES
TRÉSORIER**

« Travailler pour la Ville c'est être au cœur de l'action et faire partie d'une équipe de direction dynamique! »
- M^{me} Couture, directrice du Service juridique et greffière

PROGRAMMATION PRINTEMPS 2022

LOISIRS - CULTURE - VIE COMMUNAUTAIRE

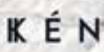


**Une Vie culturelle et des loisirs
qui s'Animent et se Dynamisent**





**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**




**LA PROGRAMMATION COMPLÈTE SERA DISPONIBLE
EN FORMAT ÉLECTRONIQUE AU [VSAD.CA/LOISIRS](https://vsad.ca/loisirs)
DÈS LE 4 MARS ET EN FORMAT PAPIER
DANS TOUS NOS CENTRES DÈS LE 11 MARS 2022**



TRANSPORT EN COMMUN À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

POUR CONTACTER LE RTC

Renseignements généraux : 418 627-2511, option 1
Commentaires et plaintes : 418 627-2511, option 3
 Du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés
 De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



En tout temps, vous pouvez faire parvenir au RTC vos commentaires en remplissant le formulaire en ligne : <https://www.rtcquebec.ca/service-la-clientele/faire-un-commentaire>

Pour assister aux séances du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (RTC), consultez le <https://www.rtcquebec.ca/propos/gouvernance/conseil-administration/assemblees-du-conseil-dadministration>

TRAVAILLEZ POUR VOTRE VILLE !

Afin de bien servir ses citoyens, la VSAD a besoin de personnel qualifié et dédié. Saviez-vous qu'avec près de 200 personnes à son emploi, répartis dans plusieurs secteurs vastes et diversifiés, dont le génie civil, la voirie, l'entretien de bâtiments, la culture, les loisirs, les ressources humaines, les communications, la comptabilité, l'environnement, le service à la clientèle, le déneigement, etc., la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures représente un important employeur dans la région?

La Ville connaît une croissance organisationnelle importante et propose régulièrement de nouveaux postes, et ce, à travers ses huit services. C'est un milieu de travail stimulant favorisant la conciliation travail-famille. Offrant de nombreux avantages sociaux et des salaires concurrentiels, la VSAD devient un employeur de choix.

AVANTAGES SOCIAUX

- Assurance collective
- Régime de retraite
- Accès à un programme d'aide aux employés
- Formation continue
- Plan de développement de carrière
- Possibilité d'horaire variable
- Accès à la bibliothèque et aux loisirs
- Club social actif
- Stationnement gratuit

Une directive organisationnelle de télétravail a été instaurée pour ceux et celles dont le travail le permet. Cette entente permet d'effectuer son travail de manière hybride entre le présentiel et le virtuel.

Être employé à la Ville c'est faire partie une équipe de travail dévouée et agréable au service des citoyens !

PSIT !

Surveillez nos différents médias, car nous diffuserons nos postes offerts aux étudiants bientôt, parlez-en aux ados de votre entourage !



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de-Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les postes suivants sont à combler:

- Directeur des finances et trésorier
- Superviseur à la maintenance - Parcs et espaces verts
- Surveillants de plateaux d'activités *
- Brigadiers scolaires *
- Coordonnateur à la circulation et à la sécurité routière
- Contremaître aux travaux publics
- Stagiaire en génie civil
- Opérateurs journaliers

* Temps partiel et horaire selon vos disponibilités, bienvenus aux étudiants et retraités!

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



D'autres opportunités de carrière vous attendent, visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Travailler à la VSAD c'est faire un travail Valorisant et Stimulant dans un environnement Agréable où de nombreux Défis t'attendent!

La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et des loisirs qui s'Animent et se Dynamisent

Retour sur le Mois Tuques et bas de laine

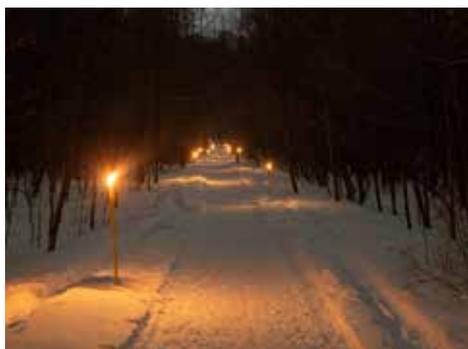


C'est sous le thème «**Parce que jouer dehors, ça fait du bien**» que s'est déroulé le Mois tuques et bas de laine en février.

Des activités extérieures ont été offertes durant le mois et en ont fait un succès.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation.

Rendez-vous l'an prochain!



Activités 50 ans et +

Différentes activités sont disponibles gratuitement. Le port du couvre-visage est obligatoire pour participer aux activités.

Maison Omer-Juneau

La maison Omer-Juneau ouvre à nouveau ses portes. Venez participer à nos activités libres!

Lundi : 9 h à 16 h
Mardi et Jeudi : 9 h à 21 h

Visitez le vsad.ca/fr/salles/maison-omer-juneau pour tous les détails.

À NE PAS MANQUER !

À la bibliothèque Alain-Grandbois ::

- 2 mars à 15 h 30 : Club Otaku
- Du 7 au 12 mars : Venez récupérer le biblio-brico de la relâche, jusqu'à épuisement des trousse, une trousse par enfant.
- 9 mars à 14 h 30 ou 16 h : Atelier création Pop Art
- 11 mars à 14 h : Atelier de magie
- 25 mars à 18 h 30 : Heure du conte en pyjama
- 29 mars à 10 h : Tricot-thé

Maison Thibault-Soulard et en virtuel:

- 3 mars à 19 h : Concert de Jordane en partenariat avec Route d'artistes

Centre communautaire multifonctionnel secteur est :

- 8 mars à 13 h : Journée jeux de société
- 10 mars à 14 h 30 : Atelier de cirque
- 12 mars à 13 h 30 : Spectacle le Grand Vert Tige de M.Gazon



En virtuel :

- 15 mars à 19 h : Discussion avec Patrice Godin
- 26 mars à 10 h 30 : Atelier de cuisine sur les soupes asiatiques

ACTIVITÉS LIBRES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre une variété d'activités libres et gratuites.

Les horaires sont régulièrement bonifiés et mis à jour.

Visitez le [VSAD.ca/loisirs](https://vsad.ca/loisirs) pour consulter l'horaire complet de chaque activité.



Inscription aquatique

Printemps 2022 - Sodem

Inscription résidents :
du 14 au 20 mars

Inscription pour tous :
du 21 au 27 mars

Début de la session :
le lundi 4 avril

La programmation sera disponible sur le [VSAD.ca](https://vsad.ca).

Plusieurs emplois sont disponibles à la piscine de Saint-Augustin-de-Desmaures, contactez Sodem pour plus d'information:
418 878-5473 p. 5821
vsadcomplexe@sodem.net

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE T'ATTEND!

La Sodem offre plusieurs postes à la piscine du Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures:

- Assistant-sauveteur
- Sauveteur
- Moniteur sécurité aquatique
- Moniteur en sauvetage
- Moniteur mise en forme

Pour nous joindre: 418 878-5473 poste 5821 ou vsadcomplexe@sodem.net

Sodem

Programmation printemps 2022

Surveillez la programmation printemps 2022 qui sera disponible au début mars. Une variété d'activités vous seront offertes pour la session du printemps!

Programmation estivale 2022

Votre Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire travaille à vous concocter une programmation estivale de feu! **Cette année, une Fête nationale nouveau format vous sera offerte!** Restez à l'affût, via notre page Facebook *Les Augustinois actifs*, afin d'en connaître tous les détails.

Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou VSAD.ca

LOISIRS PRINTEMPS 2022

Inscription en ligne dès le 28 mars

Activités artistiques

Peinture à l'huile et acrylique
Chant - à la carte
Piano - à la carte

Bien-être

Yogalates
Qi gong
Tai-chi-chuan

Formations

Gardiens avertis
Je me garde seul

Activités physiques et sportives

Tennis Junior (à partir de 4 ans)
Tennis Adulte

Conditionnement physique 50+
(pilates, sur musique, stretching et tonus,
gym douce*) **Nouveau!**

Mise en forme (débutant)
Mise en forme (intermédiaire)

Location saisonnière de terrain

Badminton
Pickleball



K É N O

t 418-872-9949
info@campkeno.com



vsad.ca/loisirs



Quand un camp fait un monde de différence.

Nos sites

- 📍 Les Bocages
- 📍 Centre communautaire multifonctionnel du secteur Est
- 📍 Des Pionniers

Camp municipal (4-12 ans) et Multisports (7-12 ans)

Rabais de 50% à partir du 3e enfant

Programmes spécialisés (7-12 ans)

Rabais de 80\$ par semaine pour les résidents
Découvrez nos nouveautés sur campkeno.com

Inscription en ligne dès le 16 mars

K É N O
DEVENIR PLUS GRAND
QUE NATURE

